

# 03.



## 3.4 Rapport de gestion

# 1 — Commentaires sur l'activité commerciale

En 2025, l'environnement économique est resté marqué par les tensions géopolitiques et commerciales déjà présentes en 2024. Toutefois, le contexte s'est progressivement amélioré grâce à la stabilisation de l'inflation et des prix de l'énergie. Sur les marchés financiers, cette normalisation a soutenu une dynamique plus favorable, malgré une volatilité encore alimentée par l'incertitude commerciale et la fragmentation économique mondiale. Dans ce contexte, les activités de Degroof Petercam se sont révélées résilientes en 2025, portées notamment par la diversité et la complémentarité de nos métiers.

## 1.1 TRANSFERTS DE PÉRIMÈTRE

Conformément à la simplification des structures juridiques entamées en 2024 dans le contexte de l'intégration de Degroof Petercam dans Indosuez Wealth Management, l'exercice 2025 a été marqué par trois opérations majeures :

- la finalisation de la vente des filiales luxembourgeoises de Degroof Petercam à Indosuez Wealth Management Europe
- la vente des activités belges d'Asset Services à la succursale belge de CACEIS
- l'intégration des activités de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe dans Degroof Petercam

En 2025, Degroof Petercam a développé son Target Operating Model en alignement avec les métiers définis au niveau Indosuez à savoir : Wealth Management, Investment Management (qui englobe la gestion de tous les fonds, mandats et portefeuilles investis en actifs cotés, privés ou réels), ainsi que les activités Corporate Advisory et Global Markets. Au niveau reporting, les commentaires financiers gardent encore le même périmètre métier qu'en 2024.

## 1.2 DIFFÉRENTS MÉTIERS À CONTRIBUTION

Les quatre métiers de Degroof Petercam — à savoir Wealth Management, Investment Management, Corporate Advisory et Global Markets — ont contribué à des résultats robustes en 2025. Les actifs de la clientèle ont bénéficié d'un effet marché positif, atteignant un niveau global de 71,3 milliards d'euros en fin d'année (contre 70,2 milliards d'euros fin 2024<sup>(1)</sup>), soit une hausse d'environ 1,6% par rapport à la clôture de l'année précédente. Le produit net bancaire a enregistré une hausse de 2% pour atteindre 467,6 millions d'euros.

**Wealth Management**<sup>2</sup> a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam en 2025, représentant environ 59% des revenus totaux, avec toutefois une légère baisse de 2% des revenus opérationnels par rapport à l'année

(1) Les 70,2 milliards d'euros présentés à fin 2024 correspondent aux 66,2 milliards d'euros figurant dans le rapport de gestion 2024, restatés afin d'inclure, à des fins comparatives, les 2,5 milliards d'euros liés au transfert de l'activité de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe, ainsi que 1,5 milliards d'euros de distribution de nos fonds au sein d'Indosuez Wealth Management non repris précédemment.

(2) Anciennement Private Banking

précédente. Cette évolution s'explique, par des commissions stables, soutenues par la hausse des actifs clients liée à la bonne performance des marchés et à l'intégration de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe. En parallèle, une pression accrue s'est exercée sur la collecte nette ainsi que sur les marges commerciales, dans un marché particulièrement concurrentiel.

À périmètre constant, le portefeuille de crédits a affiché une croissance de 7% sur l'année, soutenue par une dynamique commerciale solide et une offre élargie, dans un contexte de taux en baisse. Les revenus liés à l'activité Private Equity ont également progressé, portés par de nouveaux placements réalisés en 2025.

**Investment Management**<sup>3</sup> a terminé l'exercice avec des revenus en légère baisse de 2% par rapport à l'année précédente, contribuant à hauteur d'environ 28% aux revenus totaux. Cette évolution a résulté d'une pression sur la profitabilité moyenne des actifs et d'une collecte nette légèrement négative, partiellement mitigée par une hausse des actifs sous gestion grâce à un effet marché positif.

**Corporate Advisory** a terminé l'année avec des revenus en baisse de 31% par rapport à 2024. Cette contraction s'explique par une diminution des commissions facturées sur les opérations de M&A, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux (ECM - DCM) a affiché une légère progression par rapport à l'année précédente.

**Global Markets** a enregistré une croissance marquée de 21% de ses revenus opérationnels qui représentent environ 12% des revenus totaux, principalement expliquée par la hausse des volumes transactionnels sur clientèle interne et externe. Cette progression a été partiellement compensée par l'impact de mise en place de couverture des risques de marché au niveau des dérivés, en collaboration avec CACIB.

# 2 — Commentaires sur les comptes consolidés

- **Le produit net bancaire** consolidé de Degroof Petercam s'est élevé à 467,6 millions d'euros au terme de l'année 2025, en hausse de 2% par rapport à l'année précédente. La progression est principalement liée à la progression des marchés financiers, tandis que l'environnement de taux d'intérêt s'est stabilisé en cours de second semestre, après des baisses successives des taux directeurs au premier semestre.
- **Le bénéfice net consolidé** s'établit à 60,6 millions d'euros, une diminution de 23% en raison de la déconsolidation des filiales luxembourgeoises dans le cadre de la simplification des structures juridiques à la suite de l'acquisition de Degroof Petercam par Indosuez Wealth Management. Quant au résultat des activités poursuivies (résultat hors impact des activités cédées), le bénéfice net consolidé s'élève à 69,7 millions d'euros contre 67,5 millions d'euros en 2024, en hausse de 3%.

(3) Anciennement Institutional Asset Management

### Détail du compte des résultats

L'année 2025 se solde par une hausse du **résultat avant impôts**. Celle-ci est portée d'une part par l'augmentation du produit net, elle-même liée à la progression des revenus nets de commissions et à une amélioration de la marge d'intérêt, partiellement compensées par une diminution des résultats de trading et des autres résultats opérationnels. D'autre part, l'augmentation des frais généraux reste inférieure à celle du produit net. Quant à la charge fiscale, elle est restée stable.

**Le résultat net des commissions** est en hausse de 5% en 2025 par rapport à l'année précédente pour atteindre un montant de 346 millions d'euros. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des volumes de transactions de nos clients, et par la performance des activités de Global Markets, portées par des conditions de marché favorables et une dynamique commerciale soutenue. Par ailleurs, les commissions sur la gestion et distribution d'actifs sont restées globalement stables.

**La marge nette d'intérêt**, qui inclut l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers ainsi que les dividendes perçus, s'établit à 89 millions d'euros, en augmentation de 10%, principalement grâce à l'activité Private Equity.

**Les autres résultats opérationnels nets** sont en baisse par rapport à 2024, principalement en raison de la diminution de refacturations intragroupes à la suite de la cession des filiales luxembourgeoises.

**Les frais de personnel**, en hausse de 4%, reflètent essentiellement l'augmentation des salaires, y compris l'indexation.

**Les autres frais généraux et administratifs** restent stables grâce à une gestion active des coûts, notamment en matière de ressources externes, tout en absorbant les dépenses d'intégration dans Indosuez Wealth Management.

Les **amortissements des immobilisations** poursuivent leur diminution par rapport à l'année précédente.

Les **charges fiscales** sont restées stables par rapport à 2024.

Le bénéfice global consolidé a atteint 67,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 et reflète la hausse des autres éléments du résultat global. Cet accroissement résulte principalement de la réévaluation positive des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres, partiellement compensée par la diminution de l'effet positif lié à la réévaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

## 2.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 298.883.323 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 319.750.323 euros et de l'acompte sur dividende versé, la base du bénéfice à affecter s'élève à 521.487.454 euros.

En novembre 2025, un acompte sur dividende de 8,96 euros par

titre a été versé aux actionnaires.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

(en EUR)	
Bénéfice de l'exercice	298.883.324
+ Report à nouveau	319.750.323
- Acompte sur dividende (payé en novembre 2025)	97.146.193
<b>= Bénéfice à affecter</b>	<b>521.487.454</b>
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.878.816
<b>= Bénéfice à reporter</b>	<b>515.608.638</b>

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 994,4 millions d'euros ; ce qui représente une baisse de 87,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des fonds propres consolidés se justifie essentiellement par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (60,6 millions d'euros)
- de la distribution d'un dividende et d'un acompte sur dividende (-154,5 millions d'euros)
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (4,2 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (2,3 millions d'euros)

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 760 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 36,1% au 31 décembre 2025. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2025, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 6,01%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété).

## 3 — Évolution du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

## 4 — Détention d'actions propres

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres. Au 31 décembre 2025, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 50.017.152 euros au 31 décembre 2025.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas varié.

## 5 — Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de Degroof Petercam

L'exercice 2025 a été marqué par la consolidation des transformations majeures du paysage applicatif et technique initiées entre 2020 et 2024. Plusieurs étapes importantes liées à l'intégration avec Indosuez Wealth Management ont été franchies, notamment la reprise d'Indosuez Belgique par Degroof Petercam et la migration réussie des clients et comptes vers l'écosystème IT de Degroof Petercam, ainsi que la séparation des systèmes d'information entre Banque Degroof Petercam Belgique et Luxembourg. Le transfert des données et systèmes de Banque Degroof Petercam Luxembourg vers Indosuez Wealth Management Europe a également été mené à bien. Ces avancées ont permis la mise hors service des principaux systèmes obsolètes encore utilisés en 2024. Un processus similaire a été conduit avec succès en France, avec la séparation et la reprise de la filiale française de Degroof Petercam, par les entités de Indosuez Wealth Management en France. Par ailleurs, des intégrations spécifiques ont été réalisées afin de garantir la conformité de Banque Degroof Petercam au sein d'Indosuez, incluant notamment le criblage et le filtrage centralisés par Crédit Agricole.

Une nouvelle stratégie IT, alignée avec le Plan Moyen Terme 2026-2028, a été engagée, articulée autour des initiatives suivantes :

- Degroof Petercam Nxt: lancée en 2025, une solution digitale en libre-service destinée à la clientèle *mass affluent*, a été déployée auprès des collaborateurs, puis auprès d'un groupe sélectionné de clients. Son extension aux autres entités d'Indosuez est prévue après la mise en oeuvre du projet OneFlow.
- Indosuez Data Platform (IDP): mise en place d'une plateforme de données évoluée, alimentée par les systèmes IT des entités Indosuez, pour des usages tels que le reporting, l'agrégation et la gestion de la qualité des données.
- OneFlow : début d'une étude préliminaire en fin d'année 2025 pour évaluer la convergence des systèmes de Degroof Petercam vers un écosystème IT et Opérations commun au sein de Indosuez Wealth Management, mobilisant des expertises internes et externes.
- continuité des programmes IT : poursuite des efforts sur

le Lifecycle Management, le décommissionnement des systèmes obsolètes et le renforcement continu de la sécurité informatique, avec une attention particulière portée à la gestion des vulnérabilités.

Les initiatives menées en 2025 ont permis de réduire le déficit lié à l'obsolescence des systèmes IT, d'améliorer la gestion des vulnérabilités et de préparer la réduction des risques liés aux performances des partenaires externes. La protection contre la cybercriminalité a été renforcée grâce à la réorganisation de la filière Sécurité et à la nomination d'un nouveau CISO, avec redéfinition des responsabilités et renforcement des moyens dédiés à la gestion des risques IT.

## 6 — Activités en matière de recherche et de développement

Degroof Petercam a poursuivi ses activités de recherche et de développement à travers la transformation progressive de ses applications opérationnelles et de support. Les principales initiatives visent à permettre à Degroof Petercam de tirer pleinement parti du Cloud, de l'intelligence artificielle et des outils de collaboration avancés, tout en assurant un contrôle rigoureux sur les solutions et les données.

## 7 — Politique de rémunération

La politique de rémunération est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été validée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de rémunération. Dans le cadre de l'intégration avec Indosuez Wealth Management, la politique de rémunération de Degroof Petercam, y compris celle applicable au personnel identifié, a également été alignée sur celle d'Indosuez (CAIWM) en 2025.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque excédant le niveau toléré, tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme en évitant les conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web. Ses principes généraux sont les suivants :

- le montant total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité de la banque à renforcer ses fonds propres.
- une rémunération variable n'est pas garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement.
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration, basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque de la banque. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée.
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la

rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur.

- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

## 8 — Principaux risques auxquels est exposée Degroof Petercam

Étant donné ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposée à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (obligations, actions) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement d'un éventuel non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque d'écoblanchiment, lié entre autres à l'utilisation de sources externes pour préparer les informations relatives à l'ESG, ce qui pourrait conduire à des déclarations erronées si les informations utilisées sont incorrectes
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

## 9 — Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme de Degroof Petercam.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir le risque de taux des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle. La majorité de ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

A partir de 2022, Degroof Petercam a utilisé les dispositions en matière de comptabilité de couverture (IAS 39) de juste valeur d'un portefeuille de prêts à taux fixe. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité ALMAC (Assets and Liabilities Management Committee). De même, la trésorerie fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie.

La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où Degroof Petercam couvre le risque de marché en back-to-back. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

## 10 — Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2026 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 26 mai 2026 de ne pas distribuer de dividende complémentaire (un acompte sur dividende ayant déjà été distribué en novembre 2025) aux actionnaires, et a autorisé la publication des états financiers. Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

## 11 — Gouvernance

Au 31 décembre 2025, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Échéance
Mr. Jozef ('Jef') Van In <sup>1</sup> ◆	★		●		★	●	2029
Mme Nathalie Basyn	●	●					2027
Mme. Sylvie Huret <sup>2</sup>	●	★					2028
Mr. Jean-Christophe Droguet <sup>3</sup>	●	●					2028
Mr. Filip Depaz	●	●					2026
Mme Sabine Caudron	●	●					2028
Mr. Gilles Firmin	●	●					2026
Mr. Jacques Prost	●						2028
Mr. Frank van Bellingen	●		●	●			2027
Mr. Yvan De Cock ◆	●		★	●			2028
Mme Sylvie Rémond ◆	●		●	★	●		2026
Mr. Olivier Chatain	●		●	●	●		2027
Mme Anne-Laure Branellec	●				●	●	2027
Mr. Pierre Masclat	●					●	2028
Mme Eve Duret	●						2026
Mr. Gérald Grégoire	●						2026
Mr. Michel Tison <sup>4</sup> ◆	●					★	2029

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◆ administrateur indépendant

(1) Le mandat de Jef Van In a commencé le 28 mai 2025

(2) Le mandat de Sylvie Huret a commencé le 6 mai 2025

(3) Le mandat de Jean-Christophe Droguet a commencé le 1er juin 2025

(4) Le mandat de Michel Tison a commencé le 30 mai 2025

## 11.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Le vice-président préside le conseil lorsque le président est empêché, conformément à l'Article 14 des statuts.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences.
- les administrateurs non-exécutifs sont majoritaires.
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs doivent être indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2025, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale du 27 mai 2025 a décidé de renouveler le mandat de Madame **Sabine Caudron** en tant qu'administratrice exécutive pour une période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

L'assemblée générale a confirmé la cooptation des administrateurs suivants, intervenue le 3 juin 2024, et a procédé à la nomination définitive de :

- Monsieur **Olivier Chatain**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- Monsieur **Pierre Masclat**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028
- Monsieur **Gérald Grégoire**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026
- Madame **Anne-Laure Branellec**, administratrice non-exécutive, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- Madame **Eve Duret**, administratrice non-exécutive, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée

générale de 2026

L'assemblée générale a également confirmé la cooptation de Madame **Sylvie Huret**, qui a pris effet le 6 mai 2025, en tant qu'administratrice exécutive et présidente du comité de direction, et a procédé à sa nomination définitive pour un nouveau mandat de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

L'assemblée générale a finalement décidé de nommer :

- Monsieur **Jean-Christophe Droguet**, en tant qu'administrateur exécutif et vice-président du comité de direction, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juin 2025 et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028
- Sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, Monsieur **Jef Van In**, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant et président du conseil d'administration, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029, en remplacement de Monsieur **Gilles Samyn**, démissionnaire. La Banque centrale européenne a approuvé la nomination de Jef Van In le 28 mai 2025
- Sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, Monsieur **Michel Tison**, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029. La Banque centrale européenne a approuvé la nomination de Monsieur Tison le 30 mai 2025

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur **Gilles Samyn** en qualité d'administrateur indépendant et président du conseil d'administration, avec effet à l'issue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2025.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'Article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'Article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2025, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Sylvie Rémond** et Messieurs **Jef Van In**, **Michel Tison** et **Yvan De Cock**.

### 11.1.1 COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et toutes les matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni huit fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

## 11.2 COMITÉS CONSULTATIFS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'Article 3, 83° de la Loi bancaire.

### 11.2.1 COMITÉ D'AUDIT

#### Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jef Van In	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le commissaire de la société participe a minima aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice avec en outre un comité joint audit et risques. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a non seulement une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, mais a également une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives. Les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités de la banque et de ses filiales.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières et non financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, l'élaboration et le suivi du budget et les correspondances/ rapports des régulateurs. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

### 11.2.2 COMITÉ DES RISQUES

#### Membres au 31 décembre 2025

Madame Sylvie Rémond	Présidente, administratrice indépendante
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice, avec en outre un comité joint audit et risques. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de la banque et de ses filiales.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action dans ce domaine. Le comité assiste le conseil au niveau du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant le respect des politiques approuvées en Conseil.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réglementaire et l'impact des nouvelles réglementations, ainsi que le suivi des plans de remédiation. Le comité suit le cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer et de l'AMLCO (Anti-Money Laundering Compliance Officer).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques de gestion des risques et de conformité, les risques ESG, le risque de crédit, la sécurité de l'information et le suivi de l'ALM (Asset & Liability Management). Au niveau du risque ESG, ces réunions ont également permis de suivre les avancées du plan d'action visant la conformité avec les exigences de la BCE et des différents travaux qui ont abouti notamment à la publication du premier rapport Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) pour la Banque.

Le comité des risques a encore traité de façon spécifique des questions d'appétit au risque, de risques opérationnels, de risques crédit et de risques de liquidité. Ces discussions et recommandations en découlant au conseil ont permis, entre autres, de poursuivre l'alignement avec le cadre d'appétit au risque d'Indosuez tout en tenant compte des spécificités de la Banque.

### 11.2.3 COMITÉ DE NOMINATION

#### Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Michel Tison	Président, administrateur indépendant
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Pierre Masclet	Administrateur
Monsieur Jef Van In	Administrateur indépendant

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégalement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation des genres au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à assurer une représentation équilibrée des genres en fixant un objectif d'un tiers de femmes.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs, et de responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

### 11.2.4 COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

#### Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Jef Van In	Président, administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur

Les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitants créés pour la gestion du rendement sur les capitaux employés en tenant compte d'une saine gestion des risques, du niveau de fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel

Dans les matières dans lesquelles il est compétent, le comité de rémunération formule des propositions à l'attention du conseil.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

### 11.2.5 BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS NON-EXÉCUTIFS

#### JEF VAN IN

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jef Van In** débute sa carrière dans le secteur financier à la Banque Bruxelles Lambert (BBL)(1993-1995), avant de rejoindre Sumitomo Bank Brussels de 1995 à 1998. Il poursuit ensuite son parcours chez ING (1998-2010), avant de rejoindre le Groupe AXA en 2011 en tant que CEO d'AXA Bank Europe. En 2016, il est nommé CEO d'AXA Belgique et intègre le comité Partners du Groupe AXA, assistant le Directeur général et le comité de direction dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives stratégiques. Il assume également la présidence du Conseil de surveillance d'AXA Bank Europe. En 2021, il accède à la fonction de CEO d'AXA Partners et se voit confier également la responsabilité de Chief

Innovation Officer du groupe AXA. En 2024, il rejoint iptiQ, la division globale B2B2C du groupe Swiss Re, en qualité de CEO.

Diplômé d'un Master of Business Engineering de l'Université de Louvain (1991), il a également obtenu un MBA de la Flanders Business School d'Anvers en 1995.

## YVAN DE COCK

- Président du comité d'audit
- Membre du comité des risques

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du Groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turquie.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

## MICHEL TISON

- Président du comité de nomination

Monsieur **Michel Tison** est professeur de droit financier à l'Université de Gand depuis 1988. Ses activités académiques couvrent la recherche et l'enseignement en droit bancaire, droit des marchés de capitaux, droit commercial et droit de l'insolvabilité. Depuis 2014, il exerce également la fonction de doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université de Gand. Parallèlement à sa carrière académique, il est assesseur à la section législation du Conseil d'Etat belge depuis 2005. Il a également exercé en tant qu'administrateur indépendant dans plusieurs institutions financières, notamment Aphilion Q2 (2001-2014), Dexia Crédit Local à Paris (2014-2024) et Dexia SA à Bruxelles (2016-2024), où il a siégé dans divers comités au sein du conseil d'administration.

Michel Tison est titulaire d'un Master en droit de l'Université de Gand (1990), d'un Master en droit européen de l'Université Libre de Bruxelles (1992), ainsi que d'un doctorat en droit de l'Université de Gand en 1997.

## JACQUES PROST

- Vice-président du conseil d'administration

Monsieur **Jacques Prost** est, depuis 2018, Directeur général d'Indosuez Wealth Management, filiale de gestion de fortune du Groupe Crédit Agricole, qui gère 233 milliards d'euros d'actifs clients répartis dans 15 territoires.

Il débute sa carrière à la banque Paribas avant de rejoindre le groupe Credit Agricole en 2000. Après avoir occupé différentes fonctions dans les financements structurés en Italie puis en France,

il devient, en 2013, Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB, en charge des activités de marché et de financements.

Jacques Prost est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DESS Marchés Financiers de l'Université Paris Dauphine.

## OLIVIER CHATAIN

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Olivier Chatain** est responsable du pôle Stratégie, Juridique et Transformation d'Indosuez Wealth Management depuis 2022.

Il commence sa carrière au Crédit du Nord, en 1992, comme ingénieur patrimonial. Il intègre le Groupe Crédit Agricole en 1997 en tant que chargé d'affaires chez Crédit Agricole Indosuez. En 1999, il devient Directeur de la clientèle privée Île-de-France à la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), puis Directeur de la gestion de patrimoine. En 2008, Olivier Chatain est nommé Directeur marketing. En 2009, il rejoint le Crédit Agricole Luxembourg en tant que Directeur du pôle Banque Privée et membre du comité de direction. En 2014, il devient Directeur de la Gestion de fortune de la zone Europe. En 2015, il est nommé Administrateur délégué, Directeur général de Crédit Agricole Luxembourg et Senior Country Officer.

Olivier Chatain est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris et titulaire d'un DESS de Gestion de Patrimoine.

## ANNE-LAURE BRANELLEC

- Membre du comité de nomination
- Membre du comité de rémunération

Madame **Anne-Laure Branellec** occupe la fonction de Global Head of Human Resources d'Indosuez Wealth Management depuis octobre 2018.

Elle débute sa carrière professionnelle à New York en 1994, au Crédit Lyonnais, dans le département des marchés dérivés. Elle est nommée ensuite comme Account Manager du département Insurance, Banks and Institutions à Paris. En 2000, elle intègre le département Coverage du Crédit Lyonnais où elle couvre des acteurs du secteur de la construction et des travaux publics. En 2004, elle rejoint le département Human Resources de Calyon, qui deviendra plus tard le Crédit Agricole CIB. Elle y a successivement occupé les postes de Head of Human Resources pour le département Corporate Relations, et de Global Head of Human Resources, tout d'abord pour la division Structured Finance, puis de Global Markets. Elle est nommée Human Resources Director d'Indosuez France en 2015.

Anne-Laure Branellec est diplômée de l'ESC Reims et est titulaire d'un MBA de l'Université de Kent à Canterbury.

## PIERRE MASCLET

- Membre du comité de nomination

Monsieur **Pierre Masclét** est Directeur général adjoint, Responsable du pôle Fonds, Solutions Technologiques et Bancaires pour CAIWM depuis juin 2025.

Il a débuté sa carrière à la Banque Indosuez en 1992, en tant que Head of Products and Engineering. Après dix ans dans les équipes de front-office d'Indosuez Wealth Management en France, d'abord en tant que développeur puis en tant que responsable d'équipes commerciales, il reprend en 2005 la responsabilité des équipes Produits en France, ainsi que la coordination du marché de la clientèle patrimoniale pour les Caisses régionales du Crédit Agricole. En 2008, il est nommé Directeur commercial d'Indosuez Wealth Management en France. En 2012, il rejoint Indosuez Wealth Management en Suisse en tant que Head of Markets, Investment & Structuring. En 2017, il est nommé Chief Executive Officer Asia basé à Singapour puis Directeur général adjoint d'Indosuez Wealth Management en charge du Business Development, en 2019. Il prend ensuite la responsabilité d'Azqore en mai 2023 jusqu'en décembre 2025.

Pierre Masclét est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un Master en droit des affaires de l'Université Paris II et d'un Master en fiscalité internationale à HEC (Hautes Etudes Commerciales).

## GÉRALD GRÉGOIRE

Monsieur **Gérald Grégoire** commence sa carrière au Crédit Agricole du Midi en occupant des fonctions commerciales auprès des clientèles professionnelles puis entreprises. Il rejoint Crédit Agricole SA en 2002 où il intègre l'Inspection générale Groupe. En 2010, il est nommé Directeur du marché des professionnels au sein du pôle Caisses régionales de Crédit Agricole SA. En 2012, il devient Directeur général adjoint du Crédit Agricole FriulAdria, en Italie, en charge des fonctions supports. En 2017, il est nommé Directeur général adjoint du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, en charge du développement du marché des entreprises et des services bancaires/assurances ainsi que des fonctions finances, risques et immobilier. En 2020, il devient Directeur général du Crédit Agricole Alsace Vosges.

En 2023, il est nommé Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA, en charge du pôle Client et Développement. Depuis le 1er juin, il est Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA, en charge du pôle Client, Développement et Innovation. Ce pôle est composé des directions des Marchés, de la Transformation/ Distribution et Développement Digital, de la Marque et de la Communication client, des Relations avec les Caisses régionales, auxquelles s'ajoutent les Paiements, Crédit Agricole Immobilier et le start-up studio « La Fabrique ».

Gérald Grégoire, membre du comité exécutif de Crédit Agricole SA depuis le 1er juillet 2023, est diplômé de la Montpellier Business School.

## EVE DURET

Madame **Eve Duret** est Directrice Filiales et Participations au sein du pôle Pilotage de Crédit Agricole SA depuis juillet 2022.

Elle débute sa carrière à la Banque Indosuez en 1990, au département Engagements Grandes Entreprises avant d'intégrer la Direction financière en 1993. En 1997, elle rejoint le département Conseil en fusions et acquisitions de la banque d'investissement du Crédit Agricole (CACIB). À partir de 2002, elle occupe un rôle d'Executive Director en charge du secteur des institutions financières. En 2007, elle rejoint la Direction des Filiales et Participations de Crédit Agricole SA dont elle prend la tête en 2022.

Eve Duret est diplômée d'HEC.

## FRANK VAN BELLINGEN

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques

Monsieur **Frank van Bellingén** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (London School of Economics).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et de Directeur financier de CLDN-Cobelfret où il était responsable de la gestion des risques depuis 1988 jusqu'à 2022. Il a présidé le comité des risques de Degroof Petercam de 2015 jusqu'à mai 2022.

Frank van Bellingén est également administrateur de DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

## SYLVIE RÉMOND

- Présidente du comité des risques
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Madame **Sylvie Rémond**, diplômée de l'ESC Rouen, compte près de 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation client, de la structuration financière et de la gestion des risques au sein du Groupe Société Générale. Elle y a été membre du comité de direction à partir de 2011 et Directrice des risques du Groupe à partir de 2018. En parallèle, Sylvie Rémond a exercé des mandats au sein des conseils d'administration de filiales françaises et étrangères du Groupe Société Générale, dans les comités de risques et d'audit, renforçant ainsi son expérience de la gouvernance d'entreprises cotées et non cotées.

Sylvie Rémond est actuellement Présidente du comité des rémunérations et du comité d'audit chez SOPRA STERIA (société française cotée) et membre du comité des rémunérations et du comité des risques et de la gestion ALM chez SOGECAP (société française régulée). Elle est également Présidente du comité des risques et membre du comité d'audit de la société française BOURSORAMA.

Sylvie Rémond est également membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la société française Groupe Ortec.

C'est en tant qu'administratrice indépendante, que Sylvie Rémond préside le comité des risques.

### 11.3 COMITÉ DE DIRECTION ET GESTION JOURNALIÈRE

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité de direction, dont il nomme et révoque les membres après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

#### Membres au 31 décembre 2025

Madame Sylvie Huret	Chief Executive Officer
Monsieur Jean-Christophe Droguet	Deputy Chief Executive Officer
Madame Sabine Caudron	Head of Wealth Management
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Monsieur Filip Depaz	Chief Operating Officer

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein de la société

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 53 fois au cours de l'exercice.

#### SYLVIE HURET



Madame **Sylvie Huret** occupe la fonction de CEO depuis mai 2025. Elle a rejoint Petercam en 1994 après une expérience au barreau et dans le monde de l'audit (PwC). Chez Petercam, elle est chargée du contrôle de gestion, de l'administration des fonds et des activités de gestion des risques. En 2010, elle est nommée associée et devient CFO et membre du comité exécutif. Lors de la fusion entre Degroof et Petercam, elle prend le rôle de Secrétaire général pour ensuite rejoindre le pôle luxembourgeois, successivement en tant que CFO de Banque Degroof Petercam Luxembourg et CEO de Degroof Petercam Asset Services. En 2023, elle rejoint le comité exécutif. Sylvie Huret est titulaire d'une licence en droit de la KU Leuven (1989) et elle a également obtenu une licence en administration des entreprises à l'Institut d'Administration et de Gestion de l'Université catholique de Louvain (1991).

#### SABINE CAUDRON



Madame **Sabine Caudron** occupe la fonction d'Administrateur délégué de Head of Wealth Management depuis mai 2022. Celle-ci a rejoint Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Brussels de 2018 à 2020. En 2021, elle réintègre Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Flanders avant de reprendre la responsabilité de l'ensemble des activités de Private Banking six mois plus tard. Avant cela, elle a travaillé pendant 18 ans chez BNP Paribas Fortis Belgium où elle a occupé la fonction de Director Private Banking Brussels. En 2012, elle rejoint Puilaetco Dewaay Private Bankers en tant que Head of Sales et membre du comité exécutif. Sabine Caudron est titulaire d'une licence en Quantitative Economics and Decision Sciences de University of California, San Diego, et dispose d'un Master en fiscalité du European Tax College d'Anvers.

## JEAN-CHRISTOPHE DROGUET



Monsieur **Jean-Christophe Droguet** occupe la fonction de Deputy CEO depuis juin 2025. Il a débuté sa carrière en 1992 dans la gestion d'actifs à la Société Générale, et a rejoint le Groupe Crédit Agricole en 1994 sur les marchés des capitaux. Au cours de sa carrière de plus de 30 ans au sein du Groupe, il a été mandaté principalement sur des fonctions de contrôle (Risques, Audit-Inspection) ou de support (Gestion Actif Passif, Direction financière). Il a également travaillé à l'international, notamment à New-York, Genève et Hong Kong. Depuis 2019, Jean-Christophe Droguet était Responsable de l'Inspection générale du CAIWM avec la supervision des équipes réparties en France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Monaco et Asie. Jean-Christophe Droguet est ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (section Finances).

## FILIP DEPAZ



Monsieur **Filip Depaz** occupe la fonction d'Administrateur délégué et Chief Operating Officer depuis octobre 2022. Avant de rejoindre Degroof Petercam, il était responsable du programme de transformation chez Athora Group, une compagnie d'assurance-vie active sur les marchés européens. Il était auparavant actif en tant que Chief Operating Officer et membre du comité exécutif d'Immobel. De 1999 à 2019 il a occupé les postes de COO, CEO, membre du comité exécutif et du conseil d'administration chez Delta Lloyd Life Belgium. Après la reprise du Groupe Delta Lloyd par NN Insurance, il a dirigé l'intégration en tant que Directeur des opérations et membre du conseil d'administration de NN Insurance Belgium. Il a également été actif chez Axa et Citibank dans des projets de transformation. Filip Depaz est détenteur d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et a participé au programme de management de la Vlerick Management School.

## NATHALIE BASYN



Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur délégué et CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de Responsable du Corporate Performance Management et de Responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.

## GILLES FIRMIN



Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur délégué et Chief Risk Officer depuis octobre 2015. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 Administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme Responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.

## 11.4 POLITIQUE D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

CA Indosuez et CLdN Finance se sont engagés, dans le pacte d'actionnaires qu'ils ont conclu, à ce que, sauf accord contraire entre elles, un minimum de 80% du bénéfice distribuable de chaque période comptable soit distribué aux actionnaires. L'engagement de distribution est soumis à un certain nombre de limites.

## 11.5 MÉMORANDUM DE GOUVERNANCE

Degroof Petercam a élaboré un mémorandum de gouvernance décrivant et documentant l'ensemble de ses modalités d'organisation interne. Le mémorandum de gouvernance reprend des informations sur les éléments suivants :

- la structure de l'actionnariat de la banque
- la structure du groupe
- la politique en matière de composition et de fonctionnement du conseil d'administration
- la structure de gestion et l'organigramme
- le contrôle interne et les fonctions-clés
- la structure organisationnelle
- la politique de rémunération
- le code de conduite et de comportement
- la sécurité ICT et la continuité
- la politique en matière de publicité des principes appliqués

Le conseil d'administration de Degroof Petercam approuve le mémorandum de gouvernance et s'assure de sa mise à jour. Le mémorandum de gouvernance et ses modifications significatives sont communiqués à la Banque nationale de Belgique.

## 11.6 POLITIQUES DE SÉLECTION ET DE DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de nomination formule des propositions quant à la composition du conseil d'administration et du comité de direction, définit le profil de leurs membres et participe aux processus de sélection de ceux-ci. A cette fin, le comité de nomination identifie, en coopération avec les ressources humaines, les candidats aptes à occuper des sièges vacants ; élabore une description de leur mission et des qualifications liées à une nomination donnée ; évalue l'équilibre adéquat de connaissances, de compétences et d'expérience ; évalue le temps à consacrer à ces fonctions ; et prend en compte les objectifs de la politique en matière de diversité.

En cela, le conseil d'administration a établi, sur recommandation du comité des nominations, une politique visant à garantir la diversité en matière de connaissance, d'expérience, de langue, de nationalité, d'âge, d'origine géographique, et de genre. Cette approche permet de bâtir une critique constructive des propositions/décisions soumises au conseil, ainsi que d'encourager l'ouverture à l'innovation et aux idées créatives.

Le conseil d'administration s'est fixé comme objectif d'atteindre une représentation d'au moins 33,33% (1/3) du genre sous-représenté au sein des organes de direction. Si cet objectif chiffré n'est pas atteint, le comité de nomination recommande par priorité, à compétences égales, des candidats du genre sous-représenté. Cela étant, le comité de nomination veille toujours à proposer en priorité le candidat présentant le meilleur profil pour la fonction.

Les politiques de sélection et de diversité au sein du conseil d'administration sont revues régulièrement par le comité de nomination, notamment à la suite de l'évaluation annuelle de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé comme suit<sup>1</sup> :

<b>Conseil d'administration</b>	Nombre de membres	17
	Nombre de femmes	6
	Nombre d'administrateurs indépendants	4
<b>Administrateurs non-exécutifs</b>	Nombre de membres	11
	Nombre de femmes	3
	Ages	50 – 59 ans : 7 60 – 69 ans : 3 70 – 79 ans : 1
	Nationalités	belge : 4 française : 7
<b>Administrateurs exécutifs</b>	Nombre de membres	6
	Nombre de femmes	3
	Ages	50 – 59 ans : 4 60 – 69 ans : 2
	Nationalités	belge : 5 française : 1

(1) Les compétences et le parcours professionnel des administrateurs sont détaillés ci-avant

## 12 — Conflits d'intérêts

En 2025, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'Article 7:96, § 1er, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous :

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2025

Rapport du comité de rémunération du 6 janvier et 19 février 2025

(...) Les administrateurs exécutifs quittent la réunion, et les Présidents des comités de nomination et de rémunération qui ont travaillé ensemble sur ce sujet exposent les propositions individuelles en termes d'évaluation annuelle globale (scorecard) et individuelle, et de rémunérations des membres du comité de direction et des responsables de fonction de contrôle indépendante (...)

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de rémunération, valide les propositions de rémunérations variables, et l'augmentation de l'enveloppe de rémunération fixe octroyée aux membres du comité de direction qui représentent au total un impact financier pour la société de moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs.

Les administrateurs exécutifs sont invités à rejoindre le conseil d'administration pour la suite du rapport du comité de rémunération (...)

*Le conseil d'administration valide les recommandations du comité de rémunération.*

### Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 2025

Rapport du comité de rémunération du 10 septembre 2025

(...) Le Président demande aux administrateurs exécutifs de quitter la réunion avant d'aborder le package de rémunération des membres du comité de direction.

En l'absence des exécutifs, le Président explique qu'une modification du package de rémunération des membres du CoDir ayant un impact financier pour la société inférieur à 1% a été décidée par le conseil, sur recommandation du comité de rémunération.

*Le conseil d'administration valide les recommandations du comité de rémunération.*

## 13 — Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

## 14 — Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet [www.degroofpetercam.com](http://www.degroofpetercam.com)

Fait à Bruxelles, le 24 avril 2026